DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE BRIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN TERRITOIRE NORD

Echelle : 1/4000

Révision du PLU prescrite le 22 janvier 2007

Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal en date du: 09 février 2009

PLU approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du: 26 octobre 2009

Vu pour être annexé à la délibération du CM du : 26 octobre 2009

Modification n°1 du PLU prescrite le 01 mars 2010

Modification n°1 du PLU approuvée par la délibération du Conseil Municipal en date du: 14 juin 2010

Mise à jour du PLU par décret du Maire en date du 03 mars 2014, ajout d'une servitude de protection radio électrique

Modification n°2 du PLU approuvée par la délibération du Conseil Municipal en date du: 17 mars 2014

LA CM RJ TT
Artefacto
S.A.S au capital de 350 000 €
11 rue André Meynier
Le Ponthus-hall B
35000 Rennes
code APE 1813Z
429 876 816 RCS RENNES
tél. 33 (0)2.23.46.46.60
fax 33 (0)2.23.46.46.61
artefacto@artefacto.fr
www.artefacto.fr

EMPLACEMENTS RESERVES

n° au plan	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Création d'équipements publics socio culturels et scolaires 3150 mètres carrés	Commune
2	Création d'équipements publics socio culturels scolaires 5400 mètres carrés	Commune
3	Création d'un équipement public à vocation commerciale 1040 mètres carrés	Commune
4	Aménagement d'un parking 3260 mètres carrés	Commune
5	Création d'une voie de desserte 960 mètres carrés	Commune
6	Extension du cimetière et aménagement d'un parking 5670 mètres carrés	Commune
7	Création d'une voie de desserte (6m de large) 240 mètres carrés	Commune
8	Création d'une placette de retournement 373 mètres carrés	Commune
9	Création d'une voie de desserte (6m de large) 950 mètres carrés	Commune
10	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large) 1000 mètres carrés	Commune
11	Création d'une saulaie, aménagement paysager et chemin piéton 3630 mètres carrés	Commune
12	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large) 8700 mètres carrés	Commune
13	Extension de la station d'épuration, création d'une saulaie et chemin piéton 1.25 hectare	Commune
14	Création d'un aménagement paysager 3320 mètres carrés	Commune
15	Aménagement d'un chemin piéton (5m de large) 2150 mètres carrés	Commune
16	Plantation d'une haie bocagère (3m de large) 4400 mètres carrés	Commune
17	Plantation d'une haie bocagère (3m de large) 526 mètres carrés	Commune
18	Prolongement du chemin piéton existant (3m de large) 560 mètres carrés	Commune
19	Création d'une aire de covoiturage et aménagement paysager 4000 mètres carrés	Commune
20	Mise à 2*2 voies de la Rennes / Angers 10 hectares	Conseil Général 35
21	Plantation d'une haie bocagère (3m de large) et aménagement paysager 526 mètres carrés	Commune

LEGENDE

- Limite communale
- UC Centre urbain traditionnel soumis au permis de démolir
- UE Zone urbaine d'extension de l'habitat
- UL Zone urbaine de loisirs
- UA Zone urbaine d'activité
- UH Zone urbaine d'habitat diffus
- 1 AUA Extension de l'activité
- 1 AUE Extension de l'urbanisation
- 1 AUL Extension des sports et loisirs
- Servitude de projet au titre de l'article L 123-1, 16 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- 2 AU Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
- 2 AUA Extension de l'urbanisation liée à l'activité artisanale à terme (après modification du PLU)
- 2 AUC Extension de l'urbanisation liée à l'activité commerciale à terme (après modification du PLU)
- A Secteur agricole
- NA Bâti isolé en campagne
- NH Extension de l'urbanisation en campagne
- NPB Zone naturelle de protection
- NPL Zone naturelle de loisirs
- NPA Zone humides (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en novembre 2006 par Hardy Bureau d'études
- Cours d'eau (report effectué à partir de l'inventaire réalisé en novembre 2006 par Hardy Bureau d'études (protection NPA)
- Emplacements réservés
- Bâti soumis au permis de démolir
- Site archéologique
- 100m Marge de recul liée au classement en voie bruyante
- 25m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées
- Haies à préserver existantes ou à créer
- Boisements repertoriés "Espaces Boisés Classés"
- SE Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m
- Sentiers piétons
- Périmètres de Zones d'Aménagement Différé créés par Arrêtés Préfectoraux en date du 16 février 2009
- UC Droit de Préemption Urbain institué sur les zones U et AU du PLU par la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2009

SERVITUDES PUBLIQUES
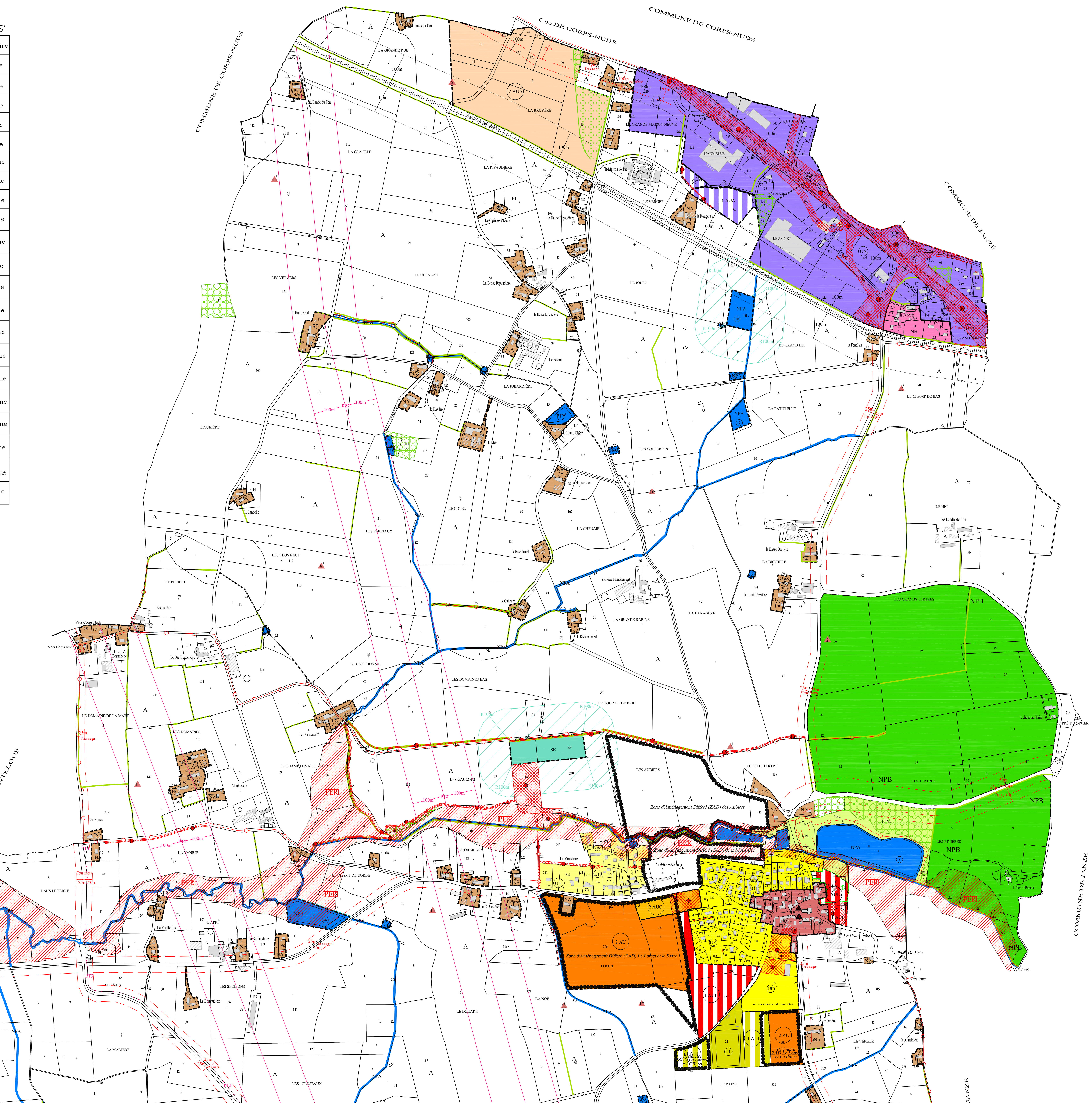
- A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT1 Servitude relative pour la protection des réceptions radioélectriques contre les pertubations électromagnétiques
- PT2 Servitude relative de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 Servitude relative aux chemins de fer
- T7 Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- PER PM1 Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de la Seiche et de l'Ise)